



Département de l'Allier
Arrondissement de Montluçon
Commentry Montmarault Nérès Communauté
Tél : 04.70.07.40.83
Mail : mairie-chappes@wanadoo.fr

COMPTE RENDU de la séance du 02 avril 2026

Date de convocation : 25 mars 2026

ORDRE DU JOUR :

- Transcription des pouvoirs
- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026
- Certificat CERTEUROPE
- Fixation des sommes limites et des conditions accordées pour certaines délégations laissées au Maire
- Vote du CFU (Compte Financier Unique)
- Vote du taux d'imposition
- Délibération concernant les frais de déplacement des conseillers municipaux
- Election des délégués aux différents syndicats
- Choix des commissions et de leurs membres
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Pouvoirs : 0
Excusés : 0

Présents :

ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Désignée en secrétaire de séance : Madame SOMMEILLER Marine

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CHAPPES (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard AUMAITRE, Maire de la commune.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Conseil Municipal du 09 mars 2026.

Le Conseil municipal étant au complet, il n'y a pas de pouvoirs.

Madame SOMMEILLER Marine est désignée secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil en date du 20 mars 2026.

D2026-CM2-01 : Nouveau certificat « CERTEUROPE »

Suite à la nouvelle élection de Monsieur Le Maire, une nouvelle demande de certification « certeuropa » est demandée. Mme BLANCHET Elisabeth informe avoir fait la démarche de résiliation.

Le Conseil approuve à l'unanimité la commande de la nouvelle clé au nom de Monsieur Le Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

Mme SOMMEILLER Marine a été désignée secrétaire de séance.

**Certificat
CERTEUROPE**

D-2026-CM2-01

NOUVEAU CERTIFICAT CERTEUROPE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la dématérialisation des échanges de données comptables et administratives et de leurs pièces justificatives, leur transmission sécurisée exige une clé informatique contenant des certificats d'authentification et de signature numériques.

Cette clé et les certificats électroniques « Certeuropa » sont délivrés par l'ATDA selon des procédures strictes de contrôle et de vérification des pièces justificatives, pour garantir l'identité de leur utilisateur.

La clé et les certificats sont attribués à la Commune au nom de monsieur Le Maire et ceci pour une année.

Monsieur le Maire expose que le renouvellement de la clé « Certeuropa » est indispensable à la continuité du service, et demande au Conseil de l'autoriser à procéder sans attendre à ce renouvellement, pour un montant de 142€80 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à renouveler la clé et les certificats « Certeurope ».

*Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,*

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture



D2026-CM2-02 : Fixation des sommes limites et des conditions accordées pour certaines délégations laissées au maire

Monsieur le maire, souhaite fixer les sommes et conditions qui lui sont accordées pour certaines délégations votées par délibération lors de la séance du conseil d'installation du 20 mars 2026 (D2026-CM-04).

Cette nouvelle délibération portera sur les délégations suivantes :

- n°2 : limite fixée à 5000€ à l'unanimité
- n°5 : limite fixée à 5000€ à l'unanimité
- n°7 : Abrogée à l'unanimité
- n°10 : limite jusqu'à 4600€ à l'unanimité
- n°17 : limite à 2000€ à l'unanimité
- n°19 : Abrogée à l'unanimité
- n°21 : limite fixée « selon PLUI » à l'unanimité
- n°22 : limite fixée « selon PLUI » à l'unanimité
- n°26 : limite fixée « suite aux décisions prise par la Conseil Municipal »
- n°27 : limite fixée « selon PLUI » à l'unanimité

Monsieur le Maire, souhaite ajouter à l'ordre du jour une délégation aux adjoints qui : « en cas d'absence de Monsieur le maire, ses délégations sont remises aux adjoints dans l'ordre du tableau ».

Approbation à l'unanimité des changements effectués sur la délibération D2026-CM-04, avec une nouvelle délibération qui portera le numéro : D2026-CM2-02.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Fixation des sommes limites et conditions accordées pour certaines délégations laissées au maire

D-2026-CM2-02

Présents: ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE JérémY, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

Mme SOMMEILLER Marine a été désignée secrétaire de séance.

FIXATION DES SOMMES LIMITES ET CONDITIONS ACCORDEES POUR CERTAINES DELEGATIONS LAISSEES AU MAIRE

Monsieur le maire, souhaite fixer les sommes et conditions qui lui sont accordées pour certaines délégations votées par délibération lors de la séance du conseil d'installation du 20 mars 2026 (D2026-CM-04).

Cette nouvelle délibération apporte les modifications sur les délégations suivantes :

- n°2 : limite fixée à 5000€ à l'unanimité
- n°5 : limite fixée à 5000€ à l'unanimité
- n°7 : Abrogée à l'unanimité
- n°10 : limite jusqu'à 4600€ à l'unanimité
- n°17 : limite à 2000€ à l'unanimité
- n°19 : Abrogée à l'unanimité
- n°21 : limite fixée « selon PLUI » à l'unanimité
- n°22 : limite fixée « selon PLUI » à l'unanimité
- n°26 : limite fixée « suite aux décisions prise par la Conseil Municipal »
- n°27 : limite fixée « selon PLUI » à l'unanimité


Monsieur le maire, souhaite ajouter à l'ordre du jour de la délégation des adjoints : « en cas d'absence du maire, délégations remises aux adjoints dans l'ordre du tableau ».

Approbation à l'unanimité des changements effectués sur la délibération D2026-CM-04, avec une nouvelle délibération qui portera le numéro : D2026-CM2-02.

Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
AUMAITRE Richard

A red circular stamp from the Mairie de Chappes (Allier). The stamp features a central emblem of a horse and rider, surrounded by the text "MAIRIE CHAPPES" at the top and "(ALLIER)" at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

D2026-CM2-03 : Vote du CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur BOULICAUD Alain informe le conseil du résultat du compte financier unique et demande si il y a des questions.

Mme BLANCHET Elisabeth informe qu'il faut faire une affectation de résultat car la dernière était provisoire en attendant le vote du CFU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11 :
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

VOTE DU CFU

D-2026-CM2-03
Vote du CFU

Absents excusés : 0
Pouvoirs : 0

Mme SOMMEILLER Marine a été désignée secrétaire de séance.

VOTE DU CFU – COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Monsieur, le Maire expose :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants:

- Délibérer en faveur de l'adoption du cadre budgétaire et comptable des métropoles défini par les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du CGCT déclinés dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le cas échéant ;
- Dématérialiser les documents budgétaires au format XML.

Pour information, le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même format

La commune ayant délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire, sera effectuée par la collectivité.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

AUMAITRE Richard

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture



Séance du 02 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Procurat ion(s) :Etai(en)t absent(s) :Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
25 mars 2026

Date d'affichage
15 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Mme SOMMEILLER Marine

15 avril 2026

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

et publication du

15 avril 2026

vote le Compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	112 820,48
	Réalisé :	80 543,41
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	112 820,48
	Réalisé :	67 867,52
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	361 544,21
	Réalisé :	225 151,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	361 544,21
	Réalisé :	366 452,09
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-12 675,89
Fonctionnement :	141 300,55
Résultat global :	128 624,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chappes,

Le Maire Richard AUMAITRE

le(s) secrétaire(s) de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAPPEES

Séance du 02 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur AUMAITRE Richard, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Procurat ion(s) :Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
25 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
15 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Mme SOMMEILLER Marine

15 avril 2026
et publication du
15 avril 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	112 520,48
	Réalisé :	80 543,41
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	112 520,48
	Réalisé :	67 867,52
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	361 544,21
	Réalisé :	225 151,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	361 544,21
	Réalisé :	366 482,09
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-12 675,89
Fonctionnement :	141 300,55
Résultat global :	128 624,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chappes, le 15 avril 2026



Le Maire AUMAITRE Richard

le(s) secrétaire(s) de séance

Le Maire
AUMAITRE Richard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAPPES - AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2026**

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le deux du mois d'avril à 19 heures 0 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard AUMAITRE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Procurator(s) :**Étai(en)t absent(s) :****Étai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
25 mars 2026

Date d'affichage
15 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme SOMMEILLER Marine

15 avril 2026
et publication du
15 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard AUMAITRE, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2026 au cours de cette même séance

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 061,84
- un excédent reporté de :	126 238,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	141 300,55
- un déficit d'investissement de :	12 676,89
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	12 676,89
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	141 300,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	12 676,89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	126 624,66
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	12 676,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAPPES, le 15 avril 2026

le(s) secrétaire(s) de séance



D 2026-CM2-04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition actuellement en vigueur et propose de reconduire les taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) taux voté à 33,89
- Taxe foncière (non bâti) taux voté à 27,74
- Taxe d'habitation (TH) taux voté à 20,75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11 :
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absents excusés : 0
Pouvoirs : 0

Mme SOMMEILLER Marine a été désignée secrétaire de séance.

Taux d'imposition 2026

D-2026-CM2-04

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition actuellement en vigueur et propose de reconduire les taux comme suit :

Taxe foncière (bâti) taux voté à 33,89
Taxe d'habitation (TH) taux voté à 20,75

Taxe foncière (non bâti) taux voté à 27,74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

Taxe foncière (bâti) à 33,89

Taxe foncière (non bâti) à 27,74

Taxe d'habitation (TH) à 20,75

*Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,*

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture



D 2026-CM2-05 : FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La proposition faite au conseil est la suivante :

Les frais de déplacements des conseillers municipaux seront remboursés selon les tarifs fixés par les décrets mentionnés à la délibération fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnels par les déplacements des personnels civils de l'état.

Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés dans le cadre de leur mandat.

Ceux-ci se feront avec un ordre de mission signé par Monsieur le Maire.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

A titre d'information : (www.service-public.gouv.fr)

Tableau - Montant de l'indemnité kilométrique

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11 :
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 25 mars 2026

**Frais de déplacements
des conseillers
municipaux**

D-2026-CM2-05

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

Mme SOMMEILLER Marine a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Références :

-Décret n° 2010-671 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

-Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

-Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

-Arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

-Arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006,

-Arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire annuelle.

1. CHAMP D'APPLICATION :

Les conseillers municipaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service.

Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit.

Le remboursement des frais de déplacement est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu.

Le paiement des différentes indemnités de frais de déplacement, à l'exception de l'indemnité de repas qui présente un caractère forfaitaire, est effectué sur présentation d'un état de frais et de toutes pièces justifiant de l'engagement de la dépense.

2. MODALITES DE PRISE EN CHARGE :

Le conseiller qui est amené à utiliser son véhicule personnel (tout véhicule terrestre à moteur) pour les besoins du service bénéficie d'une indemnisation des frais engagés.

Ce remboursement s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par arrêté.

Le paiement est effectué en fonction du kilométrage parcouru depuis le 1er janvier de chaque année (après autorisation de l'employeur).

Le conseiller peut bénéficier du remboursement des frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives (après autorisation de l'employeur).

L'indemnité forfaitaire de repas sera allouée lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11 h et 14 h ou entre 19 h et 21 h. Cette indemnité est réduite de moitié en cas de repas pris dans un restaurant administratif.

Un ordre de mission établi par la collectivité ainsi qu'un état de frais complété par le conseiller et accompagné des justificatifs nécessaires au versement des remboursements.

En conséquence Mr le Maire propose :

- De valider les modalités de prise en charge des frais de déplacements à compter du 02 avril 2026.
- De déroger au principe que toutes les communes limitrophes desservies par des moyens de transport publics de voyageurs sont considérées comme une seule et même commune pour les frais de déplacement temporaire et permettre ainsi le remboursement des frais de transport pour l'ensemble des déplacements temporaires des conseillers hors de leur résidence administrative ou de leur résidence familiale.

*Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,*

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture



Monsieur Le maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent ajouter à l'ordre du jour un arrêté de délégations aux adjoints.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

ARRETE DE DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Après l'approbation de l'ajout de l'arrêté de délégations des adjoints à l'ordre du jour, les délégations aux trois adjoints sont les suivantes :

- Mr BLANC Guillaume : 1^{er} adjoint : Finances et travaux.
- Mme SOMMEILLER Marine : 2^{ème} adjoint : Communication, école et vie associative.
- Mr BOULICAUD Alain : 3^{ème} adjoint : Relations communales et syndicales

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.



MAIRIE DE CHAPPES

03390 – ALLIER

Tél : 04 70 07 40 83

mairie-chappes@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Commune de CHAPPES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le maire de la commune de CHAPPES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 MARS 2026 fixant à **TROIS** le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au Maire,

Arrête

Article 1er :

A compter du **20 mars 2026**, Monsieur **BLANC Guillaume** est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Finances et travaux**.

Ces délégations concernent les décisions et entraînent délégation de signature des documents.

La signature par Monsieur **BLANC Guillaume** de toutes les pièces et actes concernant les finances et les travaux, devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 :

A compter du **20 mars 2026**, Madame **SOMMEILLER Marine** est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : **Communication, Ecole et Vie associative**.

Ces délégations concernent les décisions et entraînent délégation de signature des documents.

La signature par Madame **SOMMEILLER Marine**, de toutes les pièces et actes concernant la communication, l'école et la vie associative, devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

« Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. »

ARRETE 2026 – DELEGATIONS ADJOINTS

Article 3 :

A compter du **20 mars 2026**, Monsieur **BOULICAUD Alain**, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Relations communales et syndicales**

Ces délégations concernent les décisions et entraînent délégation de signature des documents.

La signature par Monsieur **BOULICAUD Alain**, de toutes les pièces et actes concernant les relations communales et syndicales, devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 4 :

Le Maire de la commune de CHAPPES, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux l'intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs (obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants).

Article 5:

Ces délégations prennent effet à compter du **20 mars 2026** et subsisteront tant qu'elles ne seront pas rapportées,

Article 6:

Cet arrêté annule et remplace tous les arrêtés de délégation du 25 mai 2020,

Article 7:

Une expédition du présent arrêté sera remise :

- aux intéressés,
- transmise au Comptable du Trésor,
- transmise à Madame la Sous-Préfète de MONTLUCON,

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté.

Le Maire
AUMAITRE Richard

Fait à CHAPPES, le **08 avril 2026**
Le Maire (signature et cachet)



D 2026-CM2-06 : ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2026 concernant l'élection des délégués aux différents syndicats intercommunaux et commissions communales, il a été décidé de nommer des conseillers municipaux pour établir des relations entre les différents syndicats et commissions avec le nouveau conseil municipal.

L'élection des délégués aux différents syndicats se vote à main levée sans bulletin secret lors de cette séance du conseil municipal réunis ce jour et sera approuvé à l'unanimité comme suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11 :
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 25 mars 2026

**Elections des délégués
aux différents syndicats et
commissions**

D-2026-CM2-06

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

Mme SOMMEILLER Marine a été désignée secrétaire de séance.

ELECTIONS DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et suivants ;

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer et élire les délégués aux différents syndicats et commissions et ce pour la durée du mandat.

Décide de procéder à l'élection des délégués aux différents syndicats et commissions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne :

Liste des délégués aux syndicats

Délégués SIVOM Région minière	
T1 BOULICAUD Alain	S1 SOMMEILLER Philippe
T2 BLANCHET Elisabeth	S2 ASSELINEAU Thierry

Délégués SIESS Collège de Montmarault	
T1 SIDERE Jérémy	S1 BLANC Guillaume
T2 LOTTIN Pauline	S2 ASSELINEAU Thierry

Délégués Syndicat de voirie Ygrande	
T1 AUMAITRE Richard	S1 SOMMEILLER Philippe
T2 BOULICAUD Alain	S2 ASSELINEAU Thierry

Délégués CNAS Comité National d'Action social	
T1 SOMMEILLER Marine (+ un agent) STOECKEL Marylène	

Délégués ATDA Agence Technique Départementale de l'Allier	
T1 <i>en attente de l'ATDA et AMF : nbre de délégués</i>	S1

Délégués ADEM Association Développement Economique Bassin de Montmarault	
T1 SOMMEILLER Marine	S1 LOTTIN Pauline

Délégués Centre Social Rural Villefranche Montmarault	
T1 QUICHON Marjorie	S1 BOUDET Delphine

Délégués SDE 03 Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier	
T1 ASSELINEAU Thierry	S1 SOMMEILLER Philippe

Délégués ERRE	
T1 BLANCHET Elisabeth	

Délégués SDIS 03 Service départemental d'Incendie et de Secours	
T1 AUMAITRE Richard	

Correspondant défense	
T1 BOULICAUD Alain	

Communauté de Communes Commeny Montmarault Nérès	
Conseiller communautaire : BOULICAUD Alain + ASSELINEAU Thierry (suppléant)	

SICTOM : désigné par la communauté de commune.

Liste des commissions

Délégués Commission communale d'appel d'offre

Président : AUMAITRE Richard
BLANC Guillaume
SOMMEILLER Marine
BOULICAUD Alain
SIDERE Jérémy

Délégués CCID Commission communale des impôts directs

ADELARD Julie, AUMAITRE Richard, ASSEMAT Gilles, BAYET Claude, BOUDET Delphine, BOULICAUD Pauline, BOURACHOT Florence, BOUREGOIS Leïla, CASILE Béatrice, CLUZEL Magalie, COCHET Jean-Jacques, D'ASSAY Juliette, GIRAUD Laurence, GUILLAUME Michèle, JALIGOT Jacky, MARCON Sandra, MERITET Pascal, PUGH Judith, RAMILLON Benoit, RIOCREUX Christophe, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Benoit, VACQUANT Stéphanie, VIRMONT Jean-Jacques

Commission Travaux et voirie

AUMAITRE Richard
BLANC Guillaume
BOULICAUD Alain
SOMMEILLER Philippe
ASSELINEAU Thierry
SIDERE Jérémy

Commission Finances et budget

AUMAITRE Richard
BLANC Guillaume
SOMMEILLER Marine
BOULICAUD Alain
BOUDET Delphine
LOTTIN Pauline
QUICHON Marjorie
SIDERE Jérémy
BLANCHET Elisabeth

Commission Communication

SOMMEILLER Marine
BOUDET Delphine
LOTTIN Pauline
SIDERE Jérémy

Commission Mémoire et Bibliothèque

ASSELINEAU Thierry
BLANCHET Elisabeth
Extérieurs :
ASSELINEAU Martine-BAYET Claude-COULON Paul-GUILLAUME Michèle

Commission Ecole et RPI

AUMAITRE Richard
BLANC Guillaume
SOMMEILLER Marine
LOTTIN Pauline
QUICHON Marjorie
SIDERE Jérémy

Commission Liste électorale

ASSELINEAU Thierry
SOMMEILLER Philippe
BOUDET Delphine
BLANCHET Elisabeth
SIDERE Jérémy
Extérieurs :
BAYET Claude – GIRAUD Nadine – GIRAUD Laurence

Commission Actions sociales

SOMMEILLER Marine
ASSELINEAU Thierry
LOTTIN Pauline
QUICHON Marjorie
Extérieurs :
BOULICAUD Nadine-BOURGEOIS Leïla-CASILE Béatrice-JALIGOT Nadine

Commission Eglise

AUMAITRE Richard
BLANC Guillaume
ASSELINEAU Thierry
SOMMEILLER Philippe
BOUDET Delphine
SIDERE Jérémy
BLANCHET Elisabeth
Extérieurs Amis de Notre Dame :
FONGARNAND Claude + 1 volontaire

Commission Biens communaux

SOMMEILLER Marine
BOULICAUD Alain
SOMMEILLER Philippe
QUICHON Marjorie
SIDERE Jérémy
Extérieurs :
BOURGEOIS Leïla

Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture



QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions.

INFORMATIONS :

Monsieur Le maire informe sur les projets à venir :

- Travaux de l'église à reprendre en main à la prochaine commission.
- Maison à côté de la salle des fêtes (derrière chez Mme Desamais) : Mme BLANCHET Elisabeth informe le conseil municipal qu'un mandat de vente est en cours avec l'agence ORPI.
- Ecole : des rendez-vous et entretiens téléphoniques sont en cours.
- Communication : un écrit sera fait rapidement par la commission pour les administrés.

L'ordre du jour étant épuisé et aucunes autres demandes ou questions étant formulées, la séance est levée à 20h20.

**La secrétaire de séance,
Marine SOMMEILLER.**

**Monsieur le Maire,
Richard Aumaitre.**

RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
D-2026-CM2-01	Certificat « Certeurope »	2-3
D-2026-CM2-02	Fixation des sommes limites et des conditions accordées pour certaines délégations laissées au Maire	3-4-5
D-2026-CM2-03	Vote du CFU (Compte Financier Unique)	6-10
D-2026-CM2-04	Taux d'imposition 2026	11
D-2026-CM2-05	Frais de déplacements des conseillers municipaux	12-13-14
ARRETE	Délégations aux adjoints	15-16-17
D-2026-CM2-06	Elections des déléguées aux différents syndicats et commissions	18-22

COMMUNE DE CHAPPES
FEUILLE D'EMARGEMENT

Conseil Municipal N°2

Le 02 AVRIL 2026

ASSELINEAU	Thierry	
AUMAITRE	Richard	
BLANC	Guillaume	
BLANCHET	Elisabeth	
BOUDET	Delphine	
BOULICAUD	Alain	
LOTTIN	Pauline	
QUICHON	Marjorie	
SIDERE	Jérémy	
SOMMEILLER	Marine	
SOMMEILLER	Philippe	